

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION SAINT JEANNAISE
ZAC DES BASSES ECHARRIERES - 38440 ST JEAN DE BOURNAY**

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 AVRIL 2008

L'an deux mil huit, le dix sept avril, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION SAINT-JEANNAISE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur CAILLET Pierre, doyen de l'assemblée.

Date de la convocation : 7 avril 2008

Présents : BARALE Maurice, SIMONDANT Martial, LAMOURY Michelle, REYNAUD Thierry, PICHAT Alain, MANDRAND Robert, LEVIGNE Michel, SERVET Guy, HENRY Daniel, GENIN Raymond, CHAPOT Fabienne, MARTIN Guy, DEBRAND Maurice, GERIN Guy, CURTHELET Yves, SAUNIER Georges, BELFILS Mireille, CAILLET Pierre, DEXPERT Jean-Paul, GELIN Bruno, ROLLAND Thierry, PIOLAT Jean Christian, SAUTARD-BADIN Hervé, RABILLOUD Andrée, ROY Louis, GERIN Philippe, DOMENECH Anne-Marie, BAUDOUIN Jocelyne, GERBOULET Jacqueline, FILLON Jean-Michel, LACROIX Sandrine, ANDRE Jean, PELLERIN Anne-Marie, BARRUEL Jean-Louis, GENIN Jean-Paul, PERRET Michel, GARGAUD Jean-Paul, BRUT Michel, CHAURY Michel

Absents excusés : GELIN Maurice, VIVIAN Jean-Pascal, MOINE Armand, BESTIEU Patrice, ROBERT Christiane, DREVET Jean-Michel, POIZAT Philippe

Secrétaire de séance : PICHAT Alain

Observation sur le compte rendu de la séance du 3 avril 2008

Sur les points n°1 et 4 le terme « bulletins litigieux » est remplacé par « bulletins nuls ».

Une remarque est formulée sur le nombre de vice-Présidents : « le taux de 30 % des conseillers communautaires permet-il d'en créer 13 ? N'aurait-il pas convenu d'en limiter le nombre à 12 + 1 membre du Bureau ? »

Cette deuxième solution a été étudiée, mais elle présentait l'inconvénient de ne pas mettre toutes les communes sur le même pied. Cette réflexion a conduit à arrondir à l'unité supérieure la limite mathématique de 12,3 vice-Présidents.

DISPOSITIONS D'ORGANISATION GENERALE

Point n°1 : Détermination des indemnités associées à la délégation de fonction

En qualité d'établissement public de coopération intercommunale doté d'une fiscalité propre comptant une population de 15 000 habitants, le montant brut global maximum des indemnités de fonction est fixé par décret à 296,31 % de l'indice 1015.

Il est proposé de répartir cette enveloppe globale à raison de 42.75 % de l'indice 1015 (1 591.42 € brut mensuel - valeur 07/2007) pour le Président, et de 19.50 % de l'indice 1015 (725.91 € brut mensuel - valeur 07/2007) pour chacun des Vice-Présidents également. L'enveloppe proposée reste dans la limite fixée pour le Président et douze vice-Présidents. Le versement des indemnités est conditionné par l'exercice effectif d'une délégation. Leur niveau est déterminé en regard de la charge de travail et de l'implication demandée. L'ajustement budgétaire nécessaire est de 50 000 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

ADOpte le taux de 42.75 % de l'indice 1015 pour l'indemnité du Président et le taux de 19.50 % de l'indice 1015 pour l'indemnité des Vice-Présidents.

Point n°2 : Désignation d'un 6^e délégué au SICTOM de la Bièvre

Il est procédé à l'élection d'un 6^e délégué (1 titulaire et 1 suppléant) pour siéger au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Bièvre.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DESIGNE les délégués suivants :

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
CAILLET Pierre	RABILLOUD Andrée

GRANDS PROJETS

Point n°3 : Demande de subvention au titre de la DDR 2008 2^{ème} part pour la gendarmerie

Le plan de financement proposé est établi sur la base de l'avant-projet sommaire, valeur décembre 2007. Le chiffrage VRD est établi en interne à partir du plan de l'architecte. Conformément aux instructions des financeurs, les aides ne faisant pas l'objet d'un arrêté de subvention sont indiquées de manière à vérifier le respect de l'autofinancement minimum légal de 20 %. La demande de financement sera scindée en deux phases pour étaler sur deux exercices le versement du contributeur.

La décision du Conseil communautaire exprime son soutien politique au projet, mais il ne constitue pas un engagement ferme à le réaliser, notamment en cas de financement insuffisants. Enfin, il est indiqué sur les loyers de l'Etat équilibreraient les annuités de l'emprunt au taux de 5 % en 18 ans.

08-04-17-N3 : Demande de subvention au titre de la DDR 2008 2^{ème} part pour la construction de la gendarmerie

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider le plan de financement et de solliciter une demande de financement au titre de la DDR 2008 2^{ème} part concernant le dossier suivant : **Construction d'une gendarmerie**

Plan de financement Gendarmerie de Saint-Jean-de-Bourney base 12 logements Phase APS - 04/2007

Globalité du projet

Dépenses TTC		Recettes	
Achat de terrain	174 015	Ministère de la Défense (notifiée à titre provisoire)	357 696 9%
Frais d'acquisition	701 8	Dotation de Développement Rural	1 252 600 30%
VRD branchements (mo en interne)	538 200	Conseil général (subvention espérée)	1 043 800 25%
Construction	2 878 772	FCTVA	inéligible
Frais accessoires (honoraires architecte, bureau de contrôle, étude de sols, SPS)	575 754	Emprunt	1 521 346 36%
4 175 442		4 175 442	100%

Compte tenu du montant élevé de ce projet et de sa réalisation d'une durée de 22 mois, il est proposé d'établir un phasage décomposé comme suit :

Tranche 1

Dépenses TTC		Recettes	
Achat de terrain	174 015	Ministère de la Défense	191 465 9%
Frais d'acquisition	8 701	Dotation de Développement Rural	623 900 30%
Voirie interne	47 840	Conseil général (subvention espérée)	519 900 25%
Construction de la caserne et de 4 logements T4	1 540 926	FCTVA	inéligible
Frais accessoires (honoraires architecte, bureau de contrôle, étude de sols, SPS)	308 185	Emprunt	744 403 36%
2 079 667		2 079 667	100%

Dépenses TTC		Tranche 2		Recettes	
		Ministère de la Défense (notifiée à titre provisoire)	166 231	8%	
		Dotation de Développement Rural	628 700	30%	
VRD branchements (mo en interne)	490 360	Conseil général (subvention espérée)	523 900	25%	
Construction de 2 logements T4, 3 T3 et 3 T5	1 337 846	FCTVA	inéligible		
Frais accessoires (honoraires architecte, bureau de contrôle, étude de sols, SPS)	267 569	Emprunt	776 943	37%	
	2 095 775		2 095 775	100%	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à 30 voix pour et 9 abstentions :
ADOPTÉ le projet décrit ci-dessus décomposé en deux tranches
ATTESTE qu'aucun autre financement public n'a été sollicité et qu'aucun emprunt n'est affecté à ce projet
SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation de Développement Rural 2008 2^{ème} part

DISPOSITIONS FINANCIERES

Point n° 4 : Décisions modificatives

Budget annexe Ordures Ménagères :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2155-8 : Outillage industriel		700.00 E		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		700.00 E		
D 2315-8 : immos en cours-inst.techn.	700.00 E			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	700.00 E			
Total	700.00 E	700.00 E		
Total Général		0.00 E		0.00 E

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente décision modificative.

Budget général :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 022-0 : Dépenses imprévues fonctionnemen	50 000.00 E			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	50 000.00 E			
D 6531-0 : Indemnités élus		48 000.00 E		
D 6533-0 : Cotisations retraite élus		2 000.00 E		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		50 000.00 E		
Total	50 000.00 E	50 000.00 E		
INVESTISSEMENT				
D 001-0 : Solde d'exécution d'inv. repor		230 722.00 E		
TOTAL D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté		230 722.00 E		
D 020-0 : Dépenses imprévues Invest	20 873.00 E			
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	20 873.00 E			
R 1313-PATR-3 : PATRIMOINE & CULTURE				9 849.00 E
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				9 849.00 E
R 16411-BAT-0 : BATIMENTS COMMUNAUTAIRES				200 000.00 E
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				200 000.00 E
Total	20 873.00 E	230 722.00 E		209 849.00 E
Total Général		209 849.00 E		209 849.00 E

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à 30 voix pour et 9 abstentions la présente décision modificative.

Budget annexe SPANC :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 002-1 : Déficit fonctionnement report.		6 936.00 E		
TOTAL D 002 : Déficit antérieur reporté (fonc)		6 936.00 E		
R 7062-3-1 : Redev. assai. à recouvrer/ex.posté				6 936.00 E
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar				6 936.00 E
Total		6 936.00 E		6 936.00 E
Total Général		6 936.00 E		6 936.00 E

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente décision modificative.

Point n°5 : Avenant au lot n°13 « Soutènement » du marché de la grange Chevrotière d'Artas

Le lot n°13 « Soutènement » concernant le marché de réhabilitation de la grange Chevrotière a été attribué à la société FCF Rhône-Alpes en octobre 2006.

En juin 2007, la société FCF a été dissoute et tous les droits et obligations ont été transmis à la Société ISS Espaces Verts.

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président ou son délégataire à signer un avenant de transfert du marché pour le lot n°13 à la Sté ISS Espaces Verts.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Président ou son délégataire à signer l'avenant avec la société ISS Espaces Verts.

DELEGATIONS PONCTUELLES AU PRESIDENT

Point n°6 : Acquisition d'un logiciel pour le service Enfance et Jeunesse

Il est attendu de cette acquisition un gain de temps important pour l'élaboration des documents statistiques et comptables demandés par la CAF et les familles. Organisé en multi-poste, le système proposé permet de gérer simultanément jusqu'à cinq inscriptions, ce qui devrait raccourcir considérablement le temps d'attente des familles au moment de l'inscription. Les inscriptions par Internet ne sont pas prévues, car il paraît indispensable de ménager un moment de rencontre physique entre l'équipe Enfance et Jeunesse et les parents. Le prix du logiciel est jugé très élevé : c'est le résultat d'une consultation n'ayant suscité que trois candidatures, l'offre retenue étant à la fois mieux et moins disante.

Une consultation a été réalisée pour l'acquisition d'un logiciel pour le service Enfance et Jeunesse afin de permettre la gestion des inscriptions aux centres de loisirs et la gestion du Relais d'Assistantes Maternelles.

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président ou son délégataire à passer commande auprès du prestataire retenu, la société ARPEGE pour le logiciel « Concerto » dans la limite du montant de 13 054.64 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Président ou son délégataire à passer commande du logiciel

Point n°7 : Contrat de nettoyage des locaux

Une consultation a été réalisée pour le nettoyage des locaux du siège communautaire, de la médiathèque, des bureaux enfance et jeunesse rue Picard et du relais d'assistantes maternelles.

L'entreprise retenue est la société MB 4807 pour un montant annuel de 62 993.88 € TTC.

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président ou son délégataire à signer le contrat avec la société MB 4807.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Président ou son délégataire à signer le contrat avec la Société MB4807

Questions diverses

↳ **Calendrier**

Beaucoup de conseillers n'ont pas eu transmission du projet de calendrier envoyé par mail. Il convient de supprimer la date de réunion de Bureau inscrite le 29 mai.

La réunion de Bureau du 30 avril sera entièrement consacrée à l'organisation de l'exécutif, des commissions, des groupes de travail et de réflexion.

↳ **Formation**

Il est rappelé qu'aussi bien l'Association des Maires de l'Isère que le CIFODEL, organisent des formations à l'intention des élus. Celles qui ont un rapport avec les compétences ou l'organisation communautaire peuvent être prise en charge par la Communauté de communes, un crédit ayant été prévu au budget. Il convient de faire parvenir les demandes à la Communauté de communes qui se chargera de les formaliser, dans la limite du crédit disponible.

↳ **Animations**

Une présence nombreuse des élus est espérée pour le vernissage de l'exposition « Art'Récup » qui a lieu à la médiathèque de l'Orangerie le 28 avril à 18 h 30. Ce sera l'occasion de marquer l'engagement des élus pour la réduction des coûts par la modification des comportements individuels (promotion du compostage et du tri). L'action est conduite en partenariat avec le SICTOM de la Bièvre et l'association « Et Colégram »

Une même affluence est espérée pour l'inauguration Les'Arts en herbe, festival se tenant les 28, 30 et 31 mai 2008 (inauguration le 26 mai à 18 heures à la médiathèque de l'Orangerie) et ayant fortement mobilisé plusieurs services communautaires et les associations locales.

↳ **Association des Maires et Adjointes du Canton « AMAC »**

Il serait souhaitable que l'association des maires et adjointes du canton renaisse : il faut pour cela constituer un noyau actif. Il est demandé à chaque commune de désigner un délégué et de le faire savoir à la Communauté de communes qui centralisera et diffusera l'information.

↳ **Safari truites**

Le safari truites est organisé le 26 avril à l'étang Cazeneuve à Chatonnay : un moment de convivialité à partager, tout spécialement à l'heure de l'apéritif.